

## ÉDITORIAUX DE JEAN JAURES

### **Éditoriaux de Jean Jaurès parus dans *La Dépêche***

#### **Œuvres de Jean Jaurès**

##### **Tome 1 : Les années de jeunesse 1859-1889**

Édition établie par Madeleine Rebérioux et Gilles Candar  
Fayard, 2009

- \* Les partis, 24 décembre 1887 – **Page 2**
- \* Constitution républicaine, 6 mai 1888 – **Page 5**
- \* Le pouvoir exécutif, 1<sup>er</sup> juillet 1888 – **Page 8**
- \* Les crises ministérielles, 28 juillet 1888 – **Page 11**
- \* La Chambre du Travail, 13 janvier 1889 – **Page 13**

#### **Jean Jaurès, l'intégrale des articles de 1887 à 1914 oubliés dans *La Dépêche***

Edition mise au point par Rémy Pech et Rémy Cazals  
Privat, 2009

- \* La révision, 21 octobre 1888 – **Page 17**
- \* Politique et socialisme, 18 avril 1893 – **Page 19**
- \* Guerre ouverte et guerre cachée, 13 février 1896 – **Page 21**
- \* Le plan du combat, 19 février 1896 – **Page 24**

### **Éditoriaux de Jean Jaurès parus dans *La Petite République***

- \* Sans délai, 14 mai 1902 – **Page 27**
- \* Réunion plénière, 18 mai 1902 – **Page 28**
- \* Organisation, 24 mai 1902 – **Page 29**
- \* Journée décisive, 3 juin 1902 – **Page 30**
- \* Méthode de travail, 7 juin 1902 – **Page 32**
- \* Bonne méthode, 3 juillet 1902 – **Page 33**
- \* En pleine clarté, 23 octobre 1902 – **Page 35**
- \* L'ère des responsabilités, 27 novembre 1902 – **Page 36**
- \* Majorité et gouvernement, 3 novembre 1903 – **Page 37**

## Les partis<sup>1</sup>

Le plus grand mal dont nous souffrions, c'est évidemment l'instabilité gouvernementale. Quelques-uns en rendent responsables le régime parlementaire lui-même ; je ne veux point discuter, aujourd'hui, cette grave question. Peut-être ont-ils raison ; mais, en tout cas, ceux qui sont d'accord pour critiquer le régime parlementaire ne sont point d'accord pour le remplacer. D'ailleurs, la fréquence des crises paraît tenir à une cause plus immédiate d'ordre politique. La Chambre est coupée en trois tronçons : le parti conservateur, le parti républicain modéré, le parti républicain radical. Le pays aussi, malheureusement, est coupé en trois. Et je me demande s'il ne faudra pas encore bien des années pour qu'une nouvelle distribution des forces s'opère.

Le vœu de tous les républicains, depuis M. Clemenceau jusqu'à M. Amagat<sup>2</sup>, en passant par MM. Goblet et Ferry, c'est qu'il s'organise dans la République deux partis : un parti de conservation et un parti de mouvement, qui gouvernent tour à tour, selon l'état des choses et des esprits. Oui, mais cela suppose l'élimination préalable des révolutionnaires monarchistes ; et cette élimination elle-même suppose l'accord de deux fractions républicaines, non seulement le jour du scrutin en face de l'ennemi, mais bien avant dans la Chambre elle-même, pour préparer par une bonne politique de bonnes élections. Or cette entente des modérés et des radicaux devient, tous les jours, plus problématique. Depuis la chute de M. Goblet<sup>3</sup> un déchirement s'est produit qui paraît presque irrémédiable. Je ne dis point qu'un ministère de grande autorité et de grande vigueur ne puisse rallier presque toute la majorité républicaine ; mais, il ne la ralliera qu'en prenant son point d'appui à gauche et en faisant peur aux timorés, aux dissidents des décisions prochaines du suffrage universel. Dès lors, ce ne sera plus une politique de conciliation et d'équilibre, ce sera sous le nom de concentration, la première victoire, modeste encore et courtoise d'une fraction républicaine sur l'autre, c'est dire que les modérés ne tarderont pas à souhaiter reprendre leur liberté.

Beaucoup entrevoient un rapprochement possible des conservateurs et des modérés, formant dans la République un seul parti *tory*, par là, un des trois partis actuels s'évanouirait et le régime parlementaire pourrait fonctionner de nouveau. Pour ma part, si les conservateurs veulent désavouer hautement la monarchie, je trouverai tout naturel que plusieurs de nos amis aillent à eux ; c'est le droit des forces conservatrices de se grouper. Je suis même convaincu qu'avec le temps, à mesure que les chances d'une restauration monarchique diminueront, cette concentration conservatrice s'effectuera ; mais, je ne la crois pas possible encore d'ici quelques années. Sans doute, il y a de part et d'autre quelque velléité d'union, mais que d'obstacles se dressent encore !

Il y a, entre le gros des modérés et le gros des conservateurs, presque un abîme. Les modérés ne sont pas cléricaux, ils appartiennent à cette bourgeoisie très éveillée, très libre d'esprit, dont M. Léon Say<sup>4</sup> est le type ; ils ont la passion de l'indépendance intellectuelle, et la domination

---

<sup>1</sup> La Dépêche, 24 décembre 1887.

<sup>2</sup> Louis Amagat (1847-1890), député républicain du Cantal depuis 1882, notoirement devenu très conservateur.

<sup>3</sup> Le 17 mai 1887.

<sup>4</sup> Léon Say [1826-1896] est l'héritier du « centre gauche » qui a permis par son ralliement la victoire républicaine. Il fut ministre des Finances dans plusieurs gouvernements sous Thiers, MacMahon et Grévy, mais il a refusé de

du clergé leur serait insupportable. Au contraire, les conservateurs, s'ils ne sont pas tous croyants, sont presque tous cléricaux ; ils considèrent l'Église comme le plus puissant instrument de domination politique qui reste aux anciens partis ; et, comme le clergé ne sert que ceux qui le servent, ils sont entre ses mains. De plus, ils ont perdu à s'appuyer sur l'Église, sans avoir gardé toujours dans l'intimité de leur cœur les croyances chrétiennes, cette netteté d'attitude, cette liberté de parole et d'esprit que les plus modérés d'entre nous prisent très haut. De même qu'ils sont séparés par leurs sentiments envers le clergé, conservateurs et modérés sont séparés par leurs sentiments envers la démocratie. Les républicains modérés peuvent en redouter les emportements, ils peuvent souvent se tromper sur elle, mais enfin ils lui appartiennent. Ils sont de plain-pied avec elle ; ce sont des industriels, des hommes d'affaires et de négoce, d'humble origine très souvent et mêlés aux mouvements du siècle. Le noyau du parti conservateur est formé par la noblesse ancienne ou récente, noblesse d'anciens régimes ou noblesse d'Empire à laquelle sont venus se joindre une haute bourgeoisie rurale, flattée dans sa vanité, et les survivants de haute magistrature impériale. Tout ce monde est plein d'une sourde arrogance.

Rien ne montre d'une façon plus amusante combien peu ils sont de la démocratie que les efforts qu'ils tentent pour la réduire en période électorale. Ils font vraiment trop de zèle ; tantôt se faisant peuple plus que le peuple et fumant la pipe sur les champs de foire, tantôt s'enveloppant de flafra pour éblouir, toujours guindés et apprêtés jusque dans leurs bonhomies de circonstance. Il est évident que les modérés ne pourront s'entendre avec les conservateurs, tant que ce personnel politique subsistera. Il faut que tous les hommes du Seize-Mai aient disparu, il faut qu'une génération nouvelle d'hommes politiques ait poussé. Les nouveaux venus de la droite, les Lamartinière, les Deberly<sup>1</sup> le sentent bien, mais je me demande si, eux aussi, pour avoir mené la bataille depuis deux ans avec les hommes du Vingt-Quatre Mai et du Seize Mai, ne sont point définitivement compromis.

Quelques politiques de la droite faisaient campagne pour M. Jules Ferry ; leurs collègues ont résisté en disant : « Que diraient nos électeurs ! » Les souvenirs de la bataille entre conservateurs et modérés sont encore trop chauds, et alors même que les chefs feraient aujourd'hui un traité d'alliance ils n'entraîneraient pas de sitôt leurs bataillons. Que résulte-t-il de tout ceci ? Entre les républicains radicaux et les républicains modérés, la paix est impossible ; il n'y aura jamais qu'une trêve, et bien fragile ; entre les républicains les plus modérés et les conservateurs les plus libéraux, les plus constitutionnels, on ne peut prévoir une fusion que dans un avenir éloigné ; c'est dire que, pour plusieurs années encore, nous sommes condamnés à une très grande dispersion des forces politiques, et par suite, je le crains, à l'impuissance. Je ne dis point que ces années d'attente soient tout à fait perdues, car le peuple s'initie tous les jours davantage, aux grands problèmes économiques et sociaux, et il sera mieux préparé quand l'heure de triomphe arrivera ; il n'y a qu'un moyen de hâter cette heure : il faut que les hommes de progrès développent une grande puissance de propagande.

---

soutenir Gambetta en 1881. Voir la thèse de Jean Garrigues sur *Léon Say elle centre gauche 1871-1896. La grande bourgeoisie libérale dans les débuts de la IIIe République* [Paris X, 1993].

<sup>1</sup> Édouard de La Martinière [1849-1918] est député de la Manche depuis 1885, il siège au centre droit. Albert Deberly [1844-1888], député de la Somme, soutient lui aussi les efforts de Raoul Duval pour former une « droite républicaine ».

Les républicains réformateurs auraient, s'ils le voulaient bien, une force incomparable. Ils diraient à la masse laborieuse : « Nous sommes en un sens de vrais conservateurs, puisque nous voulons maintenir la République qui existe depuis dix-sept ans et puisque nous n'attendons aucun progrès, aucune réforme que du libre consentement des citoyens, et nous sommes aussi des hommes de mouvement, parce que la justice est encore loin et que nous voulons aller vers la justice ». S'ils tenaient partout et toujours ce langage ; s'ils précisaient pour les paysans, pour l'ouvrier, les réformes urgentes et possibles ; s'ils cotisaient quelquefois pour envoyer quelques journaux dans les métairies ; dans les fermes dispersées où la presse ne va pas encore, ils arracheraient aux états-majors conservateurs la moitié au moins de leur clientèle ; car celle-ci n'est à eux que parce qu'elle dort, et nous l'aurions éveillée. Ayant été gagnés à la République par l'idée même du progrès et du droit, ces nouveaux venus serviraient avec passion la République réformatrice. Ainsi nous serions sortis tout à la fois du chaos et de la routine.

# Constitution républicaine<sup>1</sup>

Tant d'ambitions diverses et coupables, bonapartistes, orléanistes, boulangistes, se cachent sous le mot de révision que le premier devoir des républicains est de préciser. Quel but se proposent-ils par la révision, c'est-à-dire quelle Constitution veulent-ils organiser ? Et, en second lieu, par quels moyens, par quelle méthode veulent-ils arriver à leur but ? De ceci, je ne dirai aujourd'hui qu'un mot, c'est que les républicains ne peuvent faire la révision qu'en s'appuyant exclusivement sur le parti républicain.

Il est aisé, sans témérité aucune, de tracer le plan de la Constitution qui est conforme aux principes d'une démocratie.

D'abord, une Chambre unique élue au suffrage universel direct. Le Sénat actuel a plusieurs défauts ; il retarde l'œuvre législative, les projets de loi pouvant voyager indéfiniment d'une Chambre à l'autre, sans que la Constitution ait marqué un point d'arrêt. De plus, étant issu d'un suffrage non pas seulement indirect mais restreint, puisque le chiffre des délégués n'est pas proportionnel au chiffre des électeurs, il devient fatalement une force de résistance. Enfin, les hommes politiques du Sénat, quoique n'étant pas sortis du suffrage universel, exercent néanmoins sur lui tout naturellement une certaine action, si bien que l'institution sénatoriale a ce double effet d'empêcher dans les assemblées la réalisation des idées du pays et de contrarier dans le pays même l'évolution de ces idées.

Par contre, le Sénat nous rend un double service très grand. Il donne à la Chambre le temps de la réflexion et prévient les entraînements législatifs. Il donne aussi au pays le temps de la réflexion, et une surprise d'une heure, un affolement passager, ne peuvent plus précipiter dans la servitude toute une suite de générations.

Mais il y a un moyen d'obtenir du suffrage universel, sans le mettre en tutelle, qui se règle et se préserve lui-même. Toute loi essentielle, toute loi organique serait nécessairement soumise à une double délibération, et, dans l'intervalle des deux délibérations, tous les organes de la vie politique et sociale dans le pays, toutes les chambres de commerce et d'agriculture, tous les syndicats patronaux et tous les syndicats ouvriers, toutes les associations politiques fonctionnant en pleine liberté seraient consultés. De la sorte, le pays serait, autant qu'il est possible, tenu au courant de l'œuvre législative. La réflexion, la connaissance précise des choses pénétreraient peu à peu dans les profondeurs du peuple, et les représentants de la nation légifèreraient en toute maturité.

Pour préserver la Constitution, abri de la liberté, d'un coup de main électoral comme celui qu'auraient pu tenter les réactionnaires, au lendemain du 18 octobre, s'ils avaient conquis la majorité en cachant leur drapeau, il serait établi : 1) qu'aucun changement ne pourrait être apporté par une assemblée nouvelle à aucun article de la Constitution avant un délai de six mois ; 2) que tout changement apporté à la Constitution devrait être ratifié par la nation elle-même. De la sorte, toute surprise serait évitée, et la Constitution serait placée sous la garde de la raison publique.

La Chambre unique et souveraine vient de se réunir. Au lieu de se fractionner en bureaux et de se disperser en commissions innombrables, travaillant souvent les unes contre les autres, la

---

<sup>1</sup> *La Dépêche*, 6 mai 1888. Il peut être utile de signaler que ce numéro manque dans la collection de la Bibliothèque nationale.

Chambre constitue quelques grandes commissions permanentes correspondant aux diverses branches de l'activité nationale ; et toutes les propositions particulières sont renvoyées à ces grandes commissions qui peuvent ainsi pour notre industrie, pour notre agriculture, pour l'organisation de notre justice, de nos finances, etc., préparer des œuvres d'ensemble coordonnées et harmoniques.

Voilà le pouvoir législatif constitué et réglé. Il faut qu'il tire de son sein le pouvoir exécutif. Le pouvoir exécutif a une double fonction, exécuter les volontés de la Chambre et être le centre vivant qui coordonne les idées éparses et fait aboutir l'œuvre législative. Par suite, c'est de l'Assemblée que le pouvoir exécutif doit émaner. Et, pour agir sur elle, avec elle, il faut qu'il soit responsable. Dès lors, la fiction de l'irresponsabilité présidentielle disparaît.

La présidence de la République a pu avoir et a eu de grands avantages. Elle donnait au pays, au travers des crises ministérielles, l'impression de quelque chose de continu et de durable. Mais, d'abord, cette impression a été très affaiblie par la chute violente de M. Grévy ; puis, c'est de la stabilité des ministères, de la partie active des gouvernements que le pays a le plus besoin. Or, la présidence irresponsable, loin de communiquer aux ministères sa stabilité, les voue au contraire par la force des choses à l'instabilité. En effet, le rôle du président est simplement de démêler et de satisfaire les volontés présumées de la Chambre. Ces volontés se manifestent avec plus ou moins de clarté dans les luttes, dans les crises parlementaires. Le président doit donc faire appel aux hommes politiques qui prennent part à ces luttes, c'est dire qu'il ne peut pas, sans sortir de son irresponsabilité, sans affirmer une politique personnelle, prendre des ministres hors des Assemblées. Or, les ministres pris dans les Assemblées, c'est l'instabilité même. Il n'y a pas seulement, comme on le dit trop, la lutte pour les portefeuilles, la surexcitation des ambitions personnelles. Les partis ne comptent dans la nation qu'à condition de compter un jour ou l'autre dans les Assemblées, et ils ne comptent aujourd'hui dans les Assemblées qu'en y remportant cette victoire qui s'appelle le pouvoir. Ce n'est pas l'ambition des hommes, c'est l'ambition inévitable des partis qui, avec l'organisation actuelle, engendre des crises.

Donc, la Chambre élit au scrutin public un président responsable, dont le mandat n'a d'autre durée que la confiance de la Chambre ; c'est un chef du pouvoir exécutif, c'est un président du Conseil, sans portefeuille. C'est sur un programme qu'il est élu, c'est pour la réalisation d'un programme qu'il travaille. Il choisit ses ministres, ceux-ci cessent, du moment où ils sont ministres, de faire partie de l'Assemblée s'ils en étaient. Chacun de ces ministres est responsable devant le président qui l'a choisi. Il est également responsable devant la Chambre, seulement chaque ministre n'est responsable que de son action propre. Il est interdit au ministre des Finances de prendre part aux débats qui intéressent l'instruction publique et réciproquement.

Il faut mettre un terme à cette absurde solidarité qui fait tomber tout un ministère à cause d'un homme. C'est au président à établir entre eux la cohésion et l'harmonie nécessaires ; mais des ministres isolés pourront tomber pour des fautes propres sans entraîner soit la chute de leurs collègues, soit la chute du président.

Si la Chambre est mécontente de l'attitude de celui-ci, si elle trouve que la direction donnée par lui à la politique est mauvaise, elle le lui signifie et il se retire ; seulement, les votes de coalition ne sont pas valables. Il faut qu'un homme politique nouveau représentant une

politique déterminée, investi par la Chambre d'un mandat défini, soit prêt, soit désigné par elle pour annoncer au président qu'il n'a plus la confiance de l'Assemblée.

Ai-je besoin de dire que ce ne sont pas là des vues personnelles que j'expose ? Tout ce plan résulte et de la vieille doctrine républicaine sur la souveraineté nationale, et de l'expérience de ces dernières années et des vues qu'échangent, sur ce grand problème, en ce moment, tous ceux qui veulent organiser la République.

Cette Constitution républicaine aurait pour effet d'assurer l'exécution de la volonté nationale, d'éveiller les esprits et de les intéresser aux détails des problèmes, de faire du pouvoir exécutif l'organe de la Chambre et de l'élever en même temps, dans la mesure du possible, au-dessus des compétitions, des coalitions et des intrigues.

La liberté, qui est l'âme même de la nation, le progrès continu dont la démocratie est avide, la stabilité nécessaire au progrès comme au travail, seraient assurés.

## Le pouvoir exécutif<sup>1</sup>

Les problèmes s'accroissent. En même temps qu'il faut mener avec fermeté, avec méthode les lois d'ordre social, l'examen du budget et de notre situation financière générale montre que nous ne pourrions sauver nos finances que par une vigueur presque révolutionnaire d'économie. De grandes mesures seront à prendre pour assurer le prompt remboursement des emprunts nouveaux que la défense nationale nous impose pour un chiffre actuellement prévu de 980 millions. Il faut, en un mot, à force d'énergie, permettre à la France de vivre sans fléchir sous le poids des charges militaires déjà énormes et toujours croissantes, qu'elle doit supporter encore pendant une période indéterminée.

Or, pour conduire à bien cette œuvre nécessaire, il faut dans le pouvoir une énergie, une suite, une stabilité, que nous n'avons pas su lui donner encore. Il est vrai que la Chambre actuelle, coupée en trois tronçons, a été particulièrement défavorable à l'exercice du pouvoir ; mais d'abord il n'est pas permis d'espérer que la Chambre prochaine soit beaucoup plus unie. La droite perdra-t-elle des sièges ? Ce n'est pas certain. Les républicains s'entendront-ils mieux ? Rien ne permet de le prévoir. Et c'est avec une véritable anxiété patriotique qu'on se demande à quel degré d'instabilité et d'abaissement nous pourrions être conduits à l'heure même où nous aurons le plus besoin, pour résoudre les difficultés du dedans et du dehors, d'un organe central énergique.

Remarquez, d'ailleurs, que la précédente Chambre, de 1881 à 1885, a, exactement comme celle-ci, changé cinq fois de ministère ; et, pourtant, il y avait alors, entre la petite minorité de droite et la petite minorité d'extrême gauche, une très large majorité.

Il faut donc bien reconnaître que le mal est dans la constitution actuelle du pouvoir exécutif, dans les rapports du gouvernement et de la Chambre. De quoi se compose le pouvoir exécutif ? D'un président de la République qui dure, lui, à moins de crises tout à fait exceptionnelles, et de ministres qui, livré à tous les souffles, à tous les caprices, à toutes les mobilités, à toutes les coalitions, à toutes les ambitions, ne durent pas. Ainsi, dans notre Constitution, la partie du pouvoir exécutif qui est responsable et agissante, je veux dire le ministère, est précaire, et la partie qui dure ou qui peut durer, la présidence de la République, est irresponsable et relativement inerte.

Tout notre effort doit donc être de concentrer, de réunir dans un même organe de gouvernement l'activité directrice et la durée. L'œuvre première et admirable de la République a été de créer la liberté. Quiconque, sous prétexte de fortifier le pouvoir, retirerait à la nation une parcelle de sa liberté, non seulement serait coupable de lèse-nation, mais commettrait une maladresse ; car la liberté comprimée prendrait vite sa revanche et on n'aurait même pas, au prix de la servitude, trouvé la stabilité.

Les États-Unis, dès la première heure, ont compris que la condition même de la vie, dans une grande démocratie, c'est la conciliation de la liberté absolue avec un pouvoir fort, organisé de telle sorte qu'il doive toujours exécuter les volontés durables et réfléchies de la nation, et qu'il soit au-dessus des impulsions momentanées, des agitations superficielles, des conflits passagers, de passions et d'intérêts où la volonté véritable du pays risque de disparaître. Nous n'avons pas pu comme la démocratie américaine, résoudre d'un coup ce double problème :

---

<sup>1</sup> La Dépêche, 1<sup>er</sup> juillet 1888.



liberté et autorité, parce que nous sortions d'une longue oppression politique, et que nous avons un tel besoin de liberté illimitée, qu'il nous eut semblé qu'organiser la liberté, c'était la restreindre.

Aujourd'hui encore, bien des républicains, et parmi les meilleurs, ne se rendent pas un compte suffisant de la nécessité absolue, pour la liberté elle-même, d'élever et de fortifier le pouvoir. Ceux-là mêmes qui se disent des républicains de gouvernement ne paraissent pas songer qu'on ne crée pas un gouvernement durable, dans un pays où tous les partis sont déchaînés, par la seule discipline naturelle des volontés parlementaires, et qu'il faut, dans la Constitution même, certaines règles protectrices de l'autorité. L'épreuve boulangiste que la France vient de traverser et d'où elle sort à son honneur prouve bien que ce pays-ci n'entend pas, quelle que soit sa fatigue des crises, laisser un bonapartisme hypocrite, sous prétexte de restaurer le pouvoir, confisquer la liberté.

Nous avons la preuve que la liberté fait désormais partie de l'âme même de notre peuple ; nous pouvons donc, après avoir combattu de toutes nos forces le péril de dictature qui semblait se lever et qui s'évanouit, travailler sans peur à la constitution d'un pouvoir républicain solide, qui soit pour le travail, qui a besoin de stabilité, un abri, et pour la démocratie, qui a besoin de justice, l'organe vivant des réformes nécessaires. Il ne s'agit point d'aller chercher des exemples au-dehors, soit en Amérique, soit en Suisse, pour les copier servilement ; il faut tenir compte de notre histoire et des conditions spéciales de l'existence de la France ; il faut tenir compte aussi de la Constitution actuelle, de façon à la transformer dans le sens d'une harmonie plus grande et d'une origine plus démocratique des pouvoirs législatifs, dans le sens aussi de l'affermissement des pouvoirs exécutifs sans donner au pays l'impression d'un bouleversement.

Nous chercherons ensemble quels éléments nous pourrions recueillir dans la Constitution actuelle, soit au point de vue du pouvoir législatif, soit au point de vue du pouvoir exécutif, en vue de l'œuvre à accomplir. Je sais que plusieurs républicains se préoccupent à la Chambre, au même degré que moi, de ces problèmes ; et, souvent, nous en causons. Mais j'ai peur, je l'avoue, que le gouvernement, tout en promettant la révision, ne se demande pas assez ce que sera la révision. S'il croit que la révision est une fantaisie passagère, qu'il le dise et qu'il laisse aller nos institutions, vaille que vaille, sans les gâter encore par la menace d'un changement indéfini qui n'aura pas lieu. Mais s'il la croit au fond nécessaire, qu'il se hâte de préciser, et pour lui-même et pour le pays, la direction où il veut nous engager.

Beaucoup de républicains ont sur le pouvoir exécutif des préjugés funestes qu'il importe de dissiper au plus tôt par la discussion, par la contradiction précise sur des idées déterminées. Ils s'imaginent que c'est donner plus de puissance à la démocratie que d'affaiblir le pouvoir exécutif, qui est à la fois le ressort central et le régulateur. Le gouvernement incline-t-il de ce côté ou a-t-il le sentiment précis du besoin profond qu'a un pays libre d'être gouverné ? Il importe de le savoir. En tout cas, notre rôle, à nous tous, que l'expérience et la réflexion ont avertis de ce qui manque à la Constitution républicaine en vigueur d'impulsion et en fermeté de direction, c'est d'ouvrir sur cet objet une controverse immédiate.

Tous les autres problèmes de politique étrangère, de défense nationale, de solidité financière, d'économie administrative, d'amélioration sociale, ne peuvent pas être résolus par des demi-pensées et des demi-volontés. Il faut, pour les résoudre, un pouvoir républicain qui puisse par sa force et sa durée, en même temps que par son caractère absolument démocratique, tenter

les grandes ambitions et supporter les grands desseins. Voilà pourquoi le problème constitutionnel est aujourd'hui le problème fondamental.

## Les crises ministérielles<sup>1</sup>

À quelles causes essentielles, organiques, tient la fragilité des ministères ! Nous avons vu le ministère de M. de Freycinet se retirer à propos d'un vote, sur une question accessoire, la question des sous-préfets, sur laquelle il eût pu aisément faire revenir la Chambre. Nous avons vu le ministère tout entier de M. Goblet, battu en brèche, à cause de l'insuffisance du seul ministre des Finances<sup>2</sup>. C'est donc la facilité avec laquelle les ministres posent la question de cabinet, et la solidarité presque absolue des divers ministres qui est tout au moins l'occasion des crises. Tout cela ne tient pas au caprice, à l'amour-propre, au point d'honneur des gouvernants, mais au système même.

Actuellement, quand un homme politique est chargé par le président de la République de constituer un cabinet, il n'est pas encore, tant s'en faut, président du Conseil. Il n'a pas d'emblée la moindre autorité, il n'est que candidat ministre, pour qu'il devienne ministre, il faut qu'il décide dix autres hommes politiques à le devenir comme lui et avec lui. Qu'un seul ministère ne soit pas pourvu, qu'un seul portefeuille n'ait pas de titulaire, toute la combinaison manque ; tout s'en va comme les perles d'un collier rompu. Aussi le premier effort de l'opposition est-il d'empêcher le ministère de naître.

Rien n'est plus comique et plus triste à la fois, que le double travail de mine et de contre-mine, qui se fait alors autour des ministrables. Le premier ministre essaie de les embaucher ; et immédiatement après lui les chefs opposants viennent leur dire : « Mais n'acceptez donc pas ; mais vous valez mieux que cela ; mais c'est un ministère de polichinelles, dont la ficelle sera usée avant quinze jours ; mais, même avec votre concours, la combinaison échouera. Vous vous serez compromis inutilement, vous vous serez écartés d'une autre combinaison plus solide, qui surgira forcément, sur les débris de celle-ci ! » Et le malheureux ministrable ne sait plus où il a la tête, acceptant le matin, refusant le soir, acceptant de nouveau dans la nuit. Le pauvre président du Conseil est comme un pêcheur, qui verrait les poissons qu'il a pris s'élançant du fond de la barque et piquer une tête dans la rivière.

Quelques-uns se dépitent et se découragent ; d'autres, ou plus têtus ou plus nécessaires, persistent : « Ah ! Celui-ci me fait défaut, j'en aurai un autre. Ah ! Tel groupe me boude, je m'en passerai. » Le ministère est fait, mais à quel prix ? Il a d'abord, dans l'espace de quelques jours, et dans la coulisse même, livré plus de batailles, reçu plus de coups, brûlé plus de cartouches, qu'il ne fera peut-être dans toute sa vie parlementaire.

Il est des ministères, qui, le premier jour, arrivent devant la chambre, harassés, fracassés, disloqués, on dirait un navire, construit dans un chantier mal abrité, lancé dans une rade ouverte et qui, avant même de quitter le port, a été fatigué par la tempête et criblé de boulets. Le président du Conseil qui n'est devenu président du Conseil que par ses collègues, qui doit son portefeuille à leur acceptation, qui a dû négocier et obtenir des concours, est comme pris

---

<sup>1</sup> La Dépêche, 29 juillet 1888.

<sup>2</sup> Voir *supra*. Le cabinet Freycinet est renversé le 3 décembre 1886, celui de Goblet le 17 mai 1887. Si la présence du Général Boulanger à la guerre est la principale cause du changement de ministère, la faiblesse du ministre des Finances allait fournir le prétexte : la commission du budget jugeant insuffisantes les économies qu'il proposait. Albert Dauphin [1827-1898], avocat devenu magistrat, sénateur de la Somme, le département du président du Conseil, n'occupa les fonctions de ministre qu'à cette seule occasion.

et enchaîné dans son ministère. Il suffira donc bien souvent pour briser le ministère tout entier et son chef de rompre ou de détacher une seule pièce.

De même que le défaut d'un seul ministre empêchait toute la combinaison de se former, de même l'insuffisance, la maladresse, ou simplement la chute d'un seul ministre, risque de ruiner toute la combinaison. L'origine de la solidarité ministérielle, en ce qu'elle a d'absurde et de fâcheux, est là.

Le président du Conseil est sur le même plan que ses collègues. Il leur doit au moins autant qu'il leur a donné. Le ministère est une œuvre compliquée, laborieuse, savante, faite d'intérêts divers agencés, d'ambitions diverses associées les uns aux autres. Qui ébranle une partie ébranle le tout et les adversaires le savent bien.

Pour la question de confiance, comment ne voulez-vous point que les ministres, constitués comme ils le sont, la posent à tout propos ?

Le président du Conseil n'a pas été désigné par la Chambre, il l'a été ou par les vues propres du président de la République ou par le hasard même de ces longues crises qui précèdent la formation des cabinets, et qui se dénouent au profit ou des plus ternes. Qu'est alors le ministère quand il se présente devant la Chambre ? Il est à proprement parlé, en bien des cas, un intrus, et, dès le premier jour, on le lui fait sentir. Les adversaires cherchent à l'humilier, en le mettant en échec à propos de tout et à propos de rien, et quand ils l'ont ainsi battu, ils disent : « Ministère sans autorité », et le lendemain, s'il ne se rebiffe point : « Ministère sans dignité ». Quel est alors l'homme d'honneur qui ne sera point tenté, trois fois par jour, de poser la question de cabinet ?

Oui, mais de la sorte, il nous est presque toujours impossible de voter sur le fond même des questions. Deux fois, trois fois, on se résigne à voter contre son sentiment pour ne pas faire un malheur, puis vous vous demandez quel personnage vous jouez et où vous allez ? Vous avez un besoin absolu de vous ressaisir, vous mettez dans l'urne un bulletin qui a la même couleur que votre pensée. Le ministère avec beaucoup de dignité se retire ; vous vous apercevez le lendemain, à *L'Officiel*, que vous avez voté avec des adversaires, qui, pour des motifs tous différents, ont voté de la même manière que vous, et il est malaisé, au lendemain d'une coalition, que quelques-uns ont recherchée, que d'autres ont subie, de constituer un ministère nouveau.

Je voulais simplement montrer aujourd'hui que les maux dont nous souffrons ne tiennent pas seulement aux passions inévitables des hommes, qu'ils ont leur principe dans une organisation vicieuse du pouvoir.

# La Chambre du travail<sup>1</sup>

## [I]

Dans un pays de démocratie et de travail, la représentation démocratique du travail s'impose ; il faut que les besoins et les intérêts de l'agriculture, de l'industrie, du commerce puissent être toujours traduits avec compétence et défendue avec autorité.

Il faut en second lieu, que, dans chacune de ces grandes catégories du travail, les humbles, les petits, ceux qui portent le plus lourd fardeau de labeur et de misère, puissent faire entendre leurs justes revendications. Ce qu'il faut, c'est donc une représentation du travail, à la fois professionnelle et sociale, qui exprime dans chaque catégorie du travail les intérêts généraux de la production et les droits des travailleurs obscurs.

Or, il existe à peine quelques germes débiles, quelques éléments dispersés et incomplets à cette représentation ; il y a les chambres de commerce et les chambres consultatives de l'industrie ; çà et là, quelques syndicats ouvriers, comme les syndicats des ouvriers mineurs du bassin de la Loire, sont assez puissamment organisés pour avoir pu tenir de vastes congrès et transmettre au parlement, sur la loi des délégués mineurs, sur les caisses de secours et de retraite, le vœu précis des travailleurs.

Mais, d'une façon générale, la représentation du travail est aujourd'hui illusoire, pour trois raisons :

D'abord, il y a toute une catégorie de travailleurs qui ne sont pas représentés du tout, ce sont les agriculteurs. Il y a bien quelques comices agricoles, mais il n'y a aucune institution légale qui représente vraiment les cultivateurs véritables, les paysans qui remuent le sol.

En second lieu, là où une certaine, représentation du travail existe, comme pour les chambres de commerce, elle n'est point démocratique, elle ne représente que le patronat. Il est vrai qu'il peut défendre à merveille les intérêts généraux de la production industrielle et, par là, indirectement, un côté essentiel des intérêts de la classe ouvrière : mais, enfin, les intérêts propres de cette classe n'y sont pas représentés, et l'on sait, d'autre part, que les syndicats ouvriers sont bien loin d'avoir pris tout le développement nécessaire.

Il y a une troisième raison, et presque décisive qui frappe de nullité la représentation actuelle du travail, c'est qu'elle est purement consultative. De loin en loin, les ministres lui demandent quelques renseignements, et c'est tout. Or, cela seul a vie qui peut agir, qui peut aboutir au pouvoir, qui peut en prendre et en exercer une part. Tant que toutes les forces du travail ne seront pas concentrées par voie de représentation dans une assemblée ayant des attributions politiques, concourant à diriger l'ensemble des affaires, il n'y aura point, à vrai dire, de représentation du travail. Et ne dites point que la politique, en se mêlant aux problèmes économiques et sociaux, les faussera, car il n'y a point un seul problème qui ne relève de la politique, c'est-à-dire de l'impulsion supérieure, oligarchique ou démocratique, qui est donnée aux affaires d'un pays, à ses institutions, à ses lois et à ses mœurs.

Quand le peuple, indifférent en apparence aux questions d'affaires, aux questions pratiques, même à celles qui le touchent directement, se passionne pour la politique, au fond, il ne se trompe pas, car la politique est l'âme de tous les problèmes.

---

<sup>1</sup> La Dépêche, 13 janvier 1889.

Voici donc comment on pourrait entendre la représentation démocratique du travail dans notre pays.

Il y a trois grandes catégories : l'agriculture, l'industrie, le commerce ; les quatre cinquièmes de la population rentrent dans ces trois catégories. Il reste, en dehors, les fonctionnaires, les rentiers et l'ensemble des professions libérales.

Il sera aisé (sans que j'entre aujourd'hui dans le détail) ou d'assurer à ces éléments leur représentation propre par exemple, l'enseignement est représenté par voie d'élection au Conseil supérieur<sup>1</sup>, qui pourrait envoyer quelques-uns de ses membres à la Chambre du travail, ou bien de les distribuer dans les grandes catégories du travail, selon qu'ils ont avec elles des rapports plus ou moins directs ; par exemple, le médecin de campagne, qui connaît et visite surtout des paysans, voterait avec eux.

Nous sommes donc en présence des trois grandes catégories, agricole, industrielle, commerciale. Dans chaque région, tous les membres de chacune de ces catégories nommeraient un nombre de représentants proportionnels au chiffre des électeurs dans chaque catégorie. Par exemple, voici le département du Tarn ; tous ceux qui concourent au travail industriel, tous les ouvriers de tous les corps de métier, depuis les maçons, les charpentiers, jusqu'aux ouvriers bijoutiers, en passant par les ouvriers mineurs ; tous les contremaîtres, tous les employés de l'industrie, tous les patrons nommeraient un représentant ; ce serait le suffrage universel des producteurs industriels. À côté d'eux, tous ceux qui vivent de l'agriculture, tous les propriétaires, grands, moyens ou petits, tous les fermiers, tous les métayers, tous les maîtres valets, tous les journaliers de la terre, nommeraient, eux aussi, leur représentant ; ce serait le suffrage universel des cultivateurs ; et, s'ils sont, dans le Tarn, deux fois plus nombreux que les producteurs industriels<sup>2</sup>, ils nommeront deux représentants. De même pour le commerce, pour l'échange proprement dit.

Ainsi, dans chaque région, tous les citoyens prendront part au vote dans l'une ou l'autre des trois grandes catégories du travail, et les forces respectives de chacune de ces catégories seront représentées.

Une Chambre du travail ainsi constituée serait donc, au point de vue du travail, l'image exacte de la nation tout entière. Admettez un moment que cette Chambre du travail se substitue au Sénat actuel oligarchique et sans racines profondes, dans le pays, et voyez quelle solide base vous donnez à la République, quelle impulsion décisive vous donnez à la démocratie, à l'égalité, à la justice, à la raison populaire.

Beaucoup d'esprits croient à la nécessité de deux Chambres, et j'arrive à penser qu'à condition de bien régler leurs attributions respectives et de dénouer rapidement les conflits, elles sont utiles, soit pour prévenir les violentes secousses d'opinion, soit pour donner une base suffisante au pouvoir exécutif, qui, ne reposant que sur une Chambre vacillerait tous les jours.

Seulement, quand on veut constituer deux Chambres, on est pris dans une alternative fâcheuse : ou bien l'une des deux se recrute, comme le Sénat actuel, en dehors du suffrage universel direct, et, alors, le mouvement de démocratie est arrêté, l'unité d'action est brisée ;

---

<sup>1</sup> Le Conseil supérieur de l'Instruction publique, modèle de diverses autres instances de la République, est institué par la loi du 27 février 1880.

<sup>2</sup> Jaurès retrouve en quelque sorte le langage de Saint Simon : les producteurs contre les frelons.

ou bien la seconde Chambre, à quelques différences près dans l'âge des élus, se recrute exactement comme l'autre, et, alors, les deux Chambres ne sont qu'une répétition fastidieuse et même dangereuse l'une de l'autre. Avec le système que j'indique, les deux Chambres sont puisées à la même source : le suffrage universel, la souveraineté nationale. Elles n'en ont pas moins une origine distincte, un caractère et un rôle différents.

D'un côté, c'est le suffrage universel des citoyens, tous égaux, tous libres, tous confondus, quel que soit leur métier, quelle que soit leur spécialité d'existence, dans un même exercice de la souveraineté. De l'autre côté, c'est le suffrage universel des travailleurs se rattachant à certaines catégories distinctes de travail, d'intérêt et d'aspirations.

D'un côté, c'est la nation dans l'exercice un, dans la majesté une du pouvoir souverain ; de l'autre, c'est la même nation dans l'exercice multiple du travail.

Les conséquences d'une telle représentation politique et professionnelle du travail seraient immenses ; l'inspiration politique viendrait passionner et vivifier tous les problèmes économiques et sociaux ; mais ces problèmes économiques et sociaux n'en feraient pas moins le fond des préoccupations et des programmes.

Voilà, dans un département, l'ensemble des producteurs industriels ; ils auront à nommer un sénateur. Sans doute, ils se préoccuperont des grands problèmes politiques, du maintien de la République, sans laquelle la représentation démocratique du travail est impossible, des graves questions de politique extérieure et de relations internationales, où est engagé tout le système de la production et de l'échange, de la stabilité gouvernementale, nécessaire aux vastes entreprises et aux grands progrès ; mais, en même temps, il est impossible qu'ils ne fassent point une part plus large que nous ne pouvons le faire dans nos programmes pour tous, dans nos programmes *omnibus*, aux questions qui intéressent plus particulièrement l'ordre industriel, soit au point de vue professionnel, soit au point de vue social : les traités de commerce, la législation des faillites, l'enseignement technique, l'apprentissage, le travail de nuit ; la durée du travail, les caisses de maladies, d'accidents et de vieillesse, etc., etc.

De même, voilà dans le département du Tarn, l'ensemble des producteurs agricoles ; propriétaires et paysans ne tarderont pas à s'occuper avec précision de tous les problèmes qui intéressent la classe rurale, l'allégement nécessaire de l'impôt foncier, l'organisation de l'assistance dans les campagnes, l'adoption d'un système d'impôt qui favorise, au lieu de le gêner, le développement de la petite propriété, etc.

En second lieu, le système que j'indique, groupant dans une même action bien définie propriétaires et paysans, patrons et ouvriers, obligera toutes les forces sociales à concourir au progrès social. Les patrons, par exemple, ne voudront pas laisser aux ouvriers le monopole de la Chambre du travail, et alors, il faudra bien qu'au lieu de s'abstenir, de vivre à l'écart des problèmes, ils entrent en délibération avec leurs ouvriers sur tous les progrès de protection, de mutualité, de solidarité que comporte l'état actuel de l'industrie. De l'autre côté, les ouvriers sentiront leur responsabilité grandir, à mesure que grandira leur puissance, et ils reconnaîtront volontiers dans le patronat, en bien des questions, la supériorité de compétence et de lumière, quand cette supériorité sera alliée aux sentiments de l'équité sociale.

Peut-être alors, verrons-nous, non plus cette scission radicale des classes, qui ne peut guère aboutir qu'à l'oligarchie, d'un côté, qu'une stérile agitation, de l'autre, mais la fusion

graduelle des intérêts et des idées dans une ardeur grandissante de justice, dans une lumière grandissante de raison.

En troisième lieu, il sera beaucoup plus aisé aux travailleurs du sillon ou de l'usine, aux paysans et aux ouvriers d'arriver en personne et d'entraîner avec eux toute leur classe à la vie politique, à l'exercice direct de la souveraineté.

Prenez aujourd'hui un ouvrier intelligent, ardent et équilibré qui s'est acquis sur ses camarades de l'atelier une autorité bien naturelle ; son action peut rayonner, par voie de groupement, de fédération, sur les autres ouvriers de l'industrie dans la région. Mais comment ferait-t'il pénétrer son nom et son action dans le monde rural ? Toutes ses journées sont prises par le travail ; il ne pourra peut-être jamais, précisément parce qu'il est un travailleur, faire la conquête du suffrage universel. Au contraire, le suffrage universel des travailleurs de l'industrie le portera aisément au pouvoir politique.

De même, qu'un paysan se lève, comme il y en a bien peu aujourd'hui, comme il y en aura peut-être beaucoup demain, qui se préoccupe, fermier, métayer ou journalier de la terre, d'assurer peu à peu la conquête du sol à ceux qui le retournent depuis des siècles, il n'aura peut-être pas la facilité et la puissance extérieure de parole nécessaire pour entraîner les ouvriers des villes ou pour oser, tout au moins, paraître devant eux ; mais, dans les mille réunions et rencontres de la vie rurale, il pourra peu à peu communiquer aux autres paysans sa force d'espérance, sa flamme cachée, et porté par eux, il pourra faire entendre, au centre même de la vie publique, la voix profonde de la terre qui gémit de ne pouvoir rendre au paysan, en bien-être et en liberté, toute la vie qu'elle en reçoit.

Pourquoi, à l'heure présente, les syndicats ouvriers, en dehors des heures de crise et d'agitation pour les salaires, sommeillent-ils ou végètent-ils trop souvent ?

Parce qu'ils n'ont pas le sentiment continu et paisible de leur utilité, de leur puissance d'action, ils n'ont pas débouché sur le pouvoir, sur la grande action politique ; ils ne correspondent pas à la force centrale et transformatrice.

Un des plus connus, parmi les jeunes députés de la Chambre, avec qui je m'entretenais de ces questions, me disait : Oui, aujourd'hui, les syndicats ouvriers sont un cul-de-sac. Au contraire, créer une Chambre du travail, et, immédiatement, par l'élaboration indépendante des problèmes et des programmes, par la préparation des candidatures industrielles, par le contrôle et la discussion de l'action politique et sociale de leurs représentants directs, ils deviennent une institution de premier ordre.

Enfin, lorsqu'on porte hardiment ses yeux sur l'avenir, quand on songe aux transformations profondes que peut et doit subir le monde du travail, à la diffusion nécessaire de la propriété parmi les paysans, à une organisation industrielle qui soit un abri certain et définitif pour la vie et la dignité des travailleurs, il apparaît bien que ces belles créations supposent l'éveil préalable de toutes les intelligences, le concours préalable de toutes les bonnes volontés.

Or, la fédération politique dans chaque catégorie du travail est le premier moyen qui s'offre à nous d'éveiller toutes les intelligences, de rallier toutes les volontés et d'ébaucher sans trouble un premier groupement des intérêts solidaires. La fédération politique est le milieu naturel où doivent se développer les groupements sociaux. L'avènement du : travail dans l'ordre politique doit préparer l'avènement du travail dans l'ordre social.



## **La révision**

### **21 octobre 1888**

Nous voilà engagés dans une entreprise que je reconnais volontiers être redoutable. Était-il possible de faire autrement ? Les modérés le disent et prétendent que le pays ne se soucie pas de la révision, qu'il ne la connaît pas, qu'il n'en sait même pas le nom. Il y a là une confusion et un sophisme étranges. Certainement, la masse profonde du suffrage universel ne prononce pas le nom même de révision ; elle ne connaît pas dans le détail le mécanisme de la Constitution actuelle, mais elle voit que des lois nécessaires et impatiemment attendues, comme la loi militaire, sont ballottées indéfiniment de la Chambre au Sénat, et du Sénat à la Chambre, parce que personne, ni le Sénat ni la Chambre, n'a le dernier mot ; elle voit que les ministères tombent les uns sur les autres ; que les coalitions et les crises se succèdent à l'infini et que l'intrigue est partout parce que le pouvoir n'est nulle part. Ah ! certes, ce ne sera pas désarmer immédiatement le boulangisme et rasséréner la conscience publique que de donner plus de rapidité au mouvement des lois et plus d'élévation, plus de stabilité, plus d'autorité au pouvoir. Le peuple, en effet, n'est pas seulement fatigué des choses, il est aussi fatigué des hommes. Il y a une sorte de mécontentement immense et confus, qui ne s'applique pas seulement aux défauts de la Constitution actuelle, mais qui s'applique aussi au personnel politique qui a vécu dans cette Constitution et par elle. Le suffrage universel est un peu, en ce moment, comme ces auditoires populaires, qui, au théâtre, confondent le rôle et l'acteur et prennent en grippe l'acteur quand le rôle est désagréable. La pièce est mauvaise ? depuis quelques années, elle est faite d'épisodes incohérents, de coups de théâtre qui ne mènent à rien, de disparitions subites dans des trappes et de fastidieuses réapparitions de décousu et de monotone. Voilà pourquoi l'ébranlement des esprits est profond ; voilà pourquoi il est impossible de prévoir avec certitude la marche des événements. Mais une constitution meilleure ne rendra-t-elle pas peu à peu meilleur, et en réalité et aux yeux du pays, le personnel politique ? Quand les législateurs auront la certitude que les réformes mûrement étudiées peuvent aboutir, quand ils sentiront, pour ainsi dire, jour par jour, le bien qu'ils font au pays, quand ils verront l'œuvre de justice faite par eux aller droit à la nation, au lieu de tomber dans le gouffre des discussions infinies et des conflits insolubles, il y aura en eux une sérénité et une fierté qui se communiqueront au pays lui-même et qui produiront, par la réciproque confiance des électeurs et des élus, l'universel apaisement des esprits. De plus, quand le pouvoir ne sera plus livré aux intrigues de couloirs et aux surprises de séances ; quand il sera fort, stable et grand, il n'y aura plus, au moins au même degré, ce triste déchaînement d'ambitions mesquines et d'appétits ministériels. Les hommes vaudront surtout par la collaboration effective que leur travail, leur désintéressement, leur science acquise apporteront à l'œuvre commune et calme de renouvellement démocratique. Les qualités de fond l'emporteront sur les parades de tribune et de réunions publiques. Le suffrage universel et le législateur auront gagné tous deux en dignité. De même qu'une Constitution mauvaise et inférieure, faite d'impuissance, de stagnante anarchie et de compétitions vulgaires, a abaissé, usé et discrédité le personnel politique, de même une Constitution plus haute, faite d'incessante et féconde activité, de stabilité et d'autorité au service de la liberté et du droit, rendra peu à peu à la représentation nationale toute sa valeur, la confiance en soi et le crédit

devant le pays. Ce ne sera pas l'œuvre d'un jour ; et le péril, le très grand péril, c'est que, dans l'intervalle, entre la fatigue d'aujourd'hui et la confiance d'après-demain, puisse se glisser une tentative éhontée de réaction dictatoriale. Mais il serait infiniment plus dangereux pour l'armée républicaine de s'enfermer dans la Constitution minée et croulante de 1875. Et puis, si les modérés jugent la révision et toute révision funeste, qu'ils ne se contentent pas de le dire, qu'ils agissent en conséquence. Or, ils ne le disent même pas. Quand ils entretiennent leurs électeurs, la plupart disent : oui, la Constitution n'est pas parfaite ; on verra, mais l'heure n'est pas venue. Pensent-ils que c'est par cette défense mêlée d'abandon, par cette résistance mêlée de fuite, qu'ils pourront maintenir une Constitution menacée à la fois par la réaction qui relève la tête, par le boulangisme plus audacieux que jamais, et qui, n'ayant été acceptée par les républicains dès la première heure qu'à contre-cœur, a contre elle les protestations anciennes et grandissantes de la démocratie ? Il eût été possible aux modérés de crier au pays : Nous allons enfermer la République dans la Constitution de 1875 comme dans une citadelle et, s'il le faut, nous périrons avec la République sous les ruines de cette Constitution. Ils n'ont point jeté ce cri ; tout au plus, ont-ils parlé d'une voix hésitante, gémissante et éteinte. Et, à la Chambre même, quelle est leur situation ? L'autre jour, M. Ribot a, sans le vouloir, offert la bataille ; puis, il s'est dérobé, et le centre est resté muet. Il a laissé le ministère, le jour même où il déposait un projet de révision jugé funeste par les modérés, enlever presque sans combat un vote de confiance. Qu'est-ce à dire, sinon que la route est grande ouverte au mouvement révisionniste ? La révision est lancée, elle ne s'arrêtera plus. Quels que soient les obstacles passagers qu'elle rencontre, incertitude de la Chambre, résistance du Sénat, elle fera son chemin de Trêve donc aux récriminations inutiles, aux hésitations impuissantes, aux regrets tardifs ! Je me permettrai de dire à nos amis, qu'ils soient ou non des révisionnistes de la première heure : Faisons la révision hardiment, bravement ; n'ayons pas l'air ahuri de gens à qui il pleut dans le visage ; ne nous préoccupons pas de désarmer nos adversaires en leur prenant telle ou telle formule ; faisons la révision pour elle-même, je veux dire pour le pays ; donnons lui la fécondité législative et la stabilité gouvernementale ; ayons confiance et pleine confiance dans le pays ; — hors de lui, où est notre force ? — Montrons-lui bien qu'il aura bientôt à choisir entre l'organisation définitive de la liberté et l'organisation précaire de la servitude ; ne nous irritons pas et ne nous étonnons pas, si nous ne retrouvons point du premier coup, toute sa confiance. Quand il verra, d'un côté, des républicains faisant un effort immense et loyal pour corriger les vices du régime parlementaire dans une démocratie sans toucher à la liberté nécessaire et sacrée ; de l'autre, une bande de réactionnaires et d'aventuriers, sans lendemain ; sans idées d'avenir, ayant faim de notre liberté pour nourrir leurs ambitions ou rassasier leur haine, le pays pourra hésiter un instant sous l'impression de fatigue actuelle, mais il ne tardera pas à revenir à nous, je veux dire à la République vraie.

## Politique et socialisme

18 avril 1893

Les événements de Belgique sont pleins d'enseignements pour nous. Les travailleurs socialistes se mettent en grève pour obtenir le suffrage universel : ils en reconnaissent donc l'importance ; et voilà la tactique nouvelle du parti socialiste affirmée de nouveau avec éclat. Partout, en Angleterre, en Allemagne, en Belgique, en France, en Amérique, le prolétariat veut conquérir le pouvoir politique pour conquérir le pouvoir économique : c'est dire que le suffrage universel est devenu l'instrument révolutionnaire des temps nouveaux. C'est ce que les socialistes français ont compris, et c'est pour cela qu'ils veulent avoir le plus possible de représentants dans les assemblées municipales et nationales. Ainsi, le socialisme est amené nécessairement à faire de la politique. Il est bon, il est nécessaire qu'il ait des organisations professionnelles, s'occupant avant tout des questions corporatives, salaire, heures de travail, etc. ; mais, si ces organisations se désintéressaient de la politique, si elles ne concouraient pas à l'avènement du prolétariat par le suffrage universel, elles seraient bientôt un obstacle à l'émancipation sociale, au lieu d'être un moyen de salut. Si le socialisme doit entrer dans la politique, ce n'est pas seulement parce que le suffrage universel est devenu son moyen d'action, c'est aussi parce que les questions politiques sont très vastes, et qu'elles peuvent mettre en mouvement certaines forces qui, sans cela, nous échapperaient. La lutte pour le suffrage universel a, un moment, coalisé contre le régime censitaire le prolétariat et la bourgeoisie radicale de la Belgique. Le mouvement, qui est tout au profit du socialisme, a, là, ainsi plus d'étendue, sinon plus d'intensité. De même, une des choses qui ont donné à la grève de Carmaux une force incomparable, c'est qu'elle était, en même temps qu'une revendication sociale, l'affirmation du droit politique. Et voilà pourquoi le parti socialiste, en France, ne se désintéresse pas de la question de révision. Il est clair qu'à mesure que la Chambre du suffrage universel sera plus démocratique, à mesure qu'elle comprendra plus d'éléments socialistes et réformistes, la résistance du Sénat ira croissant ; l'écart entre les deux Chambres sera plus grand, et les conflits seront plus aigus. Or, il sera de l'intérêt supérieur du socialisme de renverser l'obstacle opposé ainsi par la Constitution aux grandes transformations fiscales et sociales. Il est donc à croire que, chez nous, comme en Belgique, les premières luttes décisives entre l'ordre social actuel et le prolétariat, auront pour champ, non une question économique, mais une question politique. De même en Angleterre, où M. Gladstone se propose ouvertement de ruiner la Chambre des lords si elle s'insurge contre le *home rule*. Ainsi, partout, en Europe, c'est par une question de révision constitutionnelle que la démocratie socialiste entrera en conflit aigu avec ses adversaires. Et ce sera pour elle un grand avantage : car, en même temps qu'elle mettra dans cette question de révision toute la force de ses revendications sociales, elle aura avec elle les citoyens qui n'ont pas contre la société présente des griefs personnels d'ordre économique, mais qui veulent la plénitude du droit politique, la souveraineté effective du suffrage universel. Ainsi, nous pourrons mettre en ligne, par notre première grande bataille, toutes les énergies démocratiques, et quand la porte de l'avenir aura été ainsi ouverte, le socialisme tout entier passera. De plus, en réclamant ainsi la souveraineté réelle de la nation, nous mettrons nos adversaires en contradiction avec eux-mêmes, puisque, après avoir fait du suffrage universel le principe même de la République, ils

le limitent par des combinaisons orléanistes et le subordonnent à un Sénat sans mandat national. Or, obliger ses adversaires à prendre position de combat sur une contradiction, c'est les acculer à une défaite certaine. Voilà pourquoi Guesde avait bien raison, il y a deux mois, dans son exposé si net au parti ouvrier, de recommander au prolétariat de ne pas laisser hors de son programme la question de révision, mais de s'emparer de la révision politique pour préparer la révision sociale. Mais il y a un second aspect du problème qu'il ne faut pas négliger et auquel je prie ceux qui me lisent de prendre garde. Si le socialisme doit s'occuper des problèmes politiques, on peut dire en retour que les problèmes politiques ne seront résolus que par le socialisme. Ici encore l'exemple de la Belgique est décisif. Il y a longtemps que les doctrinaires radicaux demandaient, chez les Belges, le suffrage universel : on ne leur répondait même pas. C'est seulement quand le parti socialiste est entré en ligne, quand les organisations ouvrières ont menacé la bourgeoisie censitaire de la grève générale, que les privilégiés se sont émus et que la révision est devenue une question pratique. Et aujourd'hui, si le peuple belge semble sur le point d'aboutir, c'est à l'énergie de son prolétariat qu'il le devra. De même en France, il y a dix ans, les chefs radicaux, avec un grand bon vouloir et un grand sens démocratique, ont réclamé la révision de la Constitution monarchique et bourgeoise de 1875. Ils ont même essayé de fonder une ligue pour la révision de la Constitution : peine perdue. Cette sorte de propagande, toute théorique et abstraite, n'a pas remué le pays. Plus tard, avec le boulangisme, la question de révision a été posée de nouveau et, cette fois, avec plus de chances de succès ; car, dans le mouvement aveugle du boulangisme, le prolétariat avait mis une part de ses espérances socialistes. Mais tout cela était confus et louche ; beaucoup de socialistes se méfiaient ou résistaient ; et la révision a échoué. Aujourd'hui, au contraire, dès que la Chambre nouvelle, animée plus fortement que celle-ci de l'esprit socialiste, aura voté quelques grandes réformes, la lutte contre le Sénat commencera nécessairement, et la révision aboutira, grâce à la puissance grandissante du Quatrième-État organisé. Je résumerai donc en deux mots le double devoir qui s'impose aux démocrates de bonne foi. Il faut que les socialistes s'occupent des questions politiques, et il faut que ceux qui veulent la solution égalitaire des problèmes politiques viennent au socialisme. Au demeurant, si, en France, en 1848, le suffrage universel a été voté, c'est à la suite d'un grand mouvement d'idées socialistes. Il y a donc, entre le suffrage universel et le socialisme, une affinité étroite, un lien d'origine. Il est donc tout naturel que le socialisme se serve du suffrage universel et lui veuille donner son plein essor. Il est naturel aussi que ceux qui veulent affranchir absolument le suffrage universel aboutissent au socialisme.

## Guerre ouverte et guerre cachée

13 février 1896

Le centre et la droite de la Chambre n'ont pas osé encore engager ouvertement les hostilités contre le ministère Bourgeois ; ils préparent contre lui bien des intrigues secrètes ; ils s'apprêtent notamment à élire dans les bureaux où le vote est secret une commission au budget opposée à l'impôt sur le revenu, mais c'est le Sénat qui a pris délibérément l'offensive, c'est lui qui a aujourd'hui la direction de la campagne.

Les sénateurs ont voulu faire honte aux jeunes gens de la Chambre, à Barthou, à Deschanel, à Delpuch, de leur inaction et de leur pusillanimité : ils se sont rappelé la chanson guerrière de Tyrtée, ou les vieillards s'écrient : « C'est nous qui combattons au premier rang et nous ferons honte à la jeunesse. » Par trois fois le Sénat a essayé de frapper le gouvernement. D'abord il a repoussé la loi sur les accidents que les ministres défendaient devant lui, et ce n'est pas seulement en haine de toutes les réformes, c'est aussi en haine du ministère et pour lui infliger un échec. De même, si le Sénat a discuté et voté avec empressement l'abominable loi Trarieux, c'est bien parce qu'il veut briser la démocratie ouvrière, disperser les syndicats, enlever aux travailleurs, catégorie par catégorie, le droit de grève et les livrer sans défense aux grandes compagnies et aux grands patrons, mais c'est aussi pour faire échec à M. Bourgeois. Celui-ci avait annoncé à Lyon qu'il retirerait du Sénat le projet de loi déposé par M. Trarieux, et il l'a retiré, en effet. Dès le lendemain, et en manière de défi, le Sénat le reprenait et il le votait en quarante-huit heures avec des manifestations inconvenantes et insolentes auxquelles M. Bourgeois a eu bien tort de ne pas répondre avec une insolence égale. On ne pourra plus dire maintenant que le Sénat a au moins le mérite d'examiner et de résoudre les problèmes en eux-mêmes, indépendamment de la question ministérielle. En fait, c'est la passion antiministérielle qui depuis plusieurs semaines anime toutes ses délibérations et dicte tous ses votes. Il n'est plus une Chambre de réflexion et de contrôle, il est une Chambre de combat et d'attaque contre la démocratie et contre les gouvernements qui ne font pas la guerre à la démocratie. Ce sont les élus du suffrage restreint qui, dans l'assaut livré au ministère, se substituent aux élus du suffrage universel, j'entends à ceux de la droite et du centre, que les classes conservatrices jugent trop timides et trop incertains. Et maintenant c'est le Sénat qui va interpellier le garde des sceaux sur le remplacement du juge d'instruction Remplir par le juge d'instruction Le Poittevin dans l'affaire des Chemins de fer du Sud. Toutes ces manifestations bruyantes et audacieuses du Sénat donneront-elles aux jeunes modérés de la Chambre le courage de l'assaut ? Le Sénat est comme une vieille cantinière versant de l'alcool aux conscrits du modérantisme. Il n'est pas sûr qu'à la Chambre le centre et la droite se décident à attaquer le ministère ouvertement. Dans les manifestations par lesquelles l'opportunisme a accueilli la fin du discours de M. Raynal contre les socialistes, il a voulu à coup sûr témoigner sa mauvaise humeur au ministre qui abuse du juge d'instruction contre les panamistes et les sudistes, mais c'était encore une attaque indirecte et détournée.

C'est que les points sur lesquels le centre peut faire porter l'attaque sont extrêmement dangereux pour lui. Il y a quatre faits qui caractérisent la politique ministérielle. Le gouvernement a ouvert une information sérieuse contre les hommes politiques mêlés aux

scandales financiers ; il a déposé un projet de loi sur les incompatibilités qui viendra prochainement en discussion et qui exclurait de la Chambre et du Sénat les hommes d'affaires des grandes compagnies, les agents politiques des grandes sociétés capitalistes ; il a formulé un projet d'impôt personnel et progressif sur le revenu, qui supprime l'impôt des portes et fenêtres et la contribution personnelle et mobilière et qui pour tous les contribuables d'un revenu inférieur à 2 500 fr constitue un allègement sensible ; enfin, en combattant la loi Trarieux et en édictant des peines contre les patrons qui voudraient entraver les libertés syndicales, il essaie de faire entrer définitivement les syndicats ouvriers dans le droit commun de la République. Livrer bataille au gouvernement sur l'une de ces quatre questions serait mettre contre soi la majorité du pays. Voilà pourquoi les modérés de la Chambre hésitent ; ils voudraient bien que le ministère glissât par surprise ou qu'il fût percé de coups dans une mêlée parlementaire confuse, où on ne discernerait plus les assaillants. Et c'est précisément pour cela que le parti socialiste s'abstient avec un soin extrême de faire le jeu du modérantisme et de la réaction ; nous voulons leur laisser toute la responsabilité de leur politique. Mais il serait puéril de dissimuler que la situation est obscure et grave ; il n'est pas démontré du tout que le ministère ait la force et l'énergie nécessaires pour renverser les obstacles accumulés devant lui et pour déclarer enfin la guerre au Sénat qui le brave ; et, s'il est vaincu, si la coalition opportuniste et réactionnaire conduite par le Sénat l'emporte, il se produira entre la démocratie et ses ennemis la plus furieuse bataille qu'on ait vue depuis vingt-cinq ans, une bataille désespérée. Le gouvernement nouveau sera l'instrument de la politique sénatoriale ; son premier acte sera forcément d'apporter à la Chambre la loi déjà votée par le Sénat et qui retire le droit de grève aux ouvriers et employés des grandes compagnies de chemins de fer. Et, comme tous les travailleurs de France se sentiront menacés par cette loi, dans leur liberté et dans leur droit, elle sera sans doute le signal d'une puissante agitation populaire et parlementaire. Un des hommes les plus considérables du centre me disait ces jours-ci : « Nous touchons à une situation révolutionnaire. » Il entendait par là que le fonctionnement légal de la Constitution semble incapable désormais d'assurer l'exercice régulier du pouvoir à l'une ou l'autre des deux forces en présence : la force de réaction, la force de progrès. Cette parole sera vraie surtout si la tentative du ministère Bourgeois échoue et si sa politique est écrasée ; car c'est une politique de transaction qui cherche à donner satisfaction à la démocratie par des réformes prudentes, et par des voies légales. Quand les enragés du modérantisme auront épuisé cette politique ; il n'y aura plus que le choc brutal des forces antagonistes, et c'est une des raisons encore pour lesquelles nous ne voulons pas être accusés dans le pays, nous socialistes, d'avoir repoussé ce suprême essai transactionnel. L'autre jour, à la commission du travail, quand M. Mesureur eut expliqué sa proposition de loi sur les syndicats, des opportunistes me dirent : « Il faut en finir avec cette politique de trompe-l'œil ; il faut enlever ces mannequins qui ennuient et inquiètent le patronat sans servir efficacement le peuple. Il n'y a que deux solutions : la révolution ou le gendarme. » Voilà l'état d'esprit où sont les modérés de la Chambre. Seulement, ils voudraient bien que ce soit nous qui nous chargions d'ôter, comme ils disent, ces mannequins, et nous voulons, nous, que les modérés traduisent enfin par un vote public leur pensée secrète. C'est à eux de déclarer qu'il n'y a plus place dans notre pays pour une politique d'évolution légale et pacifique et qu'il faut choisir entre ces deux termes : Réaction violente ou Révolution. En attendant, que le prolétariat se prépare partout à la lutte. Que partout il s'organise et s'unisse. Il a en ce moment,

dans la préparation de la Verrerie ouvrière, une occasion d'action commune. S'il ne veut encourager les ennemis et périr, il faut qu'il aboutisse sur ce point pour montrer qu'il est capable d'aboutir sur d'autres. Que les groupes, que les organisations disséminées sur tout le pays n'attendent pas pour agir, pour demander et vendre des tickets, la présence des socialistes du Parlement qui ne peuvent être partout à la fois. Je suis presque tenté, d'ailleurs, de me réjouir que la maladie empêche quelques-uns des propagandistes habituels du socialisme d'agir en ce moment. Cela obligera les groupements ouvriers à agir par eux-mêmes et il surgira des hommes un peu partout. Il est certain que, pour faire en faveur de la Verrerie ouvrière une propagande efficace, il n'est pas besoin partout de grandes réunions. Là, le droit des travailleurs est assez clair et le devoir de tous est assez pressant. Tout le monde sait que M. Rességuier a jeté hors de son usine trois cents ouvriers coupables seulement d'avoir voulu défendre leur syndicat. À l'heure présente ces ouvriers travaillent à raison de trente sous par jour pour niveler eux-mêmes le terrain sur lequel la Verrerie ouvrière doit s'élever ; ils ont passé un traité avec un propriétaire de carrière pour extraire eux-mêmes la pierre avec laquelle sera bâtie la Verrerie. Est-ce que le prolétariat les laissera seuls aux prises avec les difficultés ? Est-ce qu'il permettra au grand patron, qui les a systématiquement affamés, de triompher de leur misère ? Il me semble que les travailleurs n'ont pas besoin partout de conférences faites par les élus socialistes pour comprendre et sentir ces choses. Personnellement, je reçois trois ou quatre demandes de conférence par jour, et c'est de mon lit que je suis obligé de dicter cet article et de leur adresser une fois de plus cet appel. Que partout, dans les ateliers, les ouvriers s'entendent par petits groupes pour faire venir des tickets, qu'ils les demandent à Paris au comité d'action, au numéro 110 de la rue Vieille-du-Temple. Que les plus zélés d'entre eux s'occupent d'organiser de petites réunions de quartier, d'où se répandra ensuite, de proche en proche, la parole de combat et d'espérance socialistes. Déjà l'œuvre est en bonne voie, mais il faut, par un redoublement d'effort en hâter l'achèvement. C'est avec plus d'élan ensuite que notre parti abordera les élections municipales.

## **Le plan du combat**

### **19 février 1896**

Le ministère a décidé de rester malgré les votes hostiles du Sénat : il a bien fait. Il eût trahi la Chambre, la démocratie, le suffrage universel, en s'inclinant devant la décision du Sénat. Le ministère a décidé, en outre, de rester tout entier. Il a bien fait encore. Ceux qui lui conseillaient d'abandonner M. Ricard lui donnaient un conseil mortel. D'abord, si le ministère avait commis cet acte de faiblesse, s'il avait sacrifié le garde des sceaux, coupable seulement de fermeté contre les concussionnaires, il aurait perdu d'emblée l'appui du parti socialiste qui, à cette heure de crise, lui est indispensable. Et puis, il aurait encouragé ses adversaires à le ruiner en détail. Aujourd'hui M. Ricard, demain un autre. C'était l'émiettement du ministère qui, pour résister, doit faire bloc. Il l'a compris, et la situation est nette. La majorité le comprendra-t-elle aussi ? La Chambre renouvellera-t-elle au ministère sa confiance comme le Sénat lui a renouvelé sa défiance ? Nous le saurons sans doute jeudi, soit par un vote explicite soit par le silence des adversaires du cabinet, mais c'est probable : il y a bien quelques hommes du Marais incapables d'une résolution suivie, qui s'effraient du conflit grandissant avec le Sénat. Il y a bien aussi quelques radicaux timorés ou qui, pour des raisons diverses, n'aiment pas M. Ricard et qui conseillaient au ministère le suicide partiel sous prétexte de lui épargner la mort totale. Ceux-là se détacheront-ils de M. Bourgeois ? chercheront-ils, dans quelque incident de détail, un misérable prétexte pour rompre avec un ministère trop droit ou trop hardi ? La démocratie serait si sévère pour eux que je ne le pense pas. Surtout, la prétention du Sénat formulée par M. Demôle et qui sera discutée vendredi, leur rend toute retraite impossible. Le suffrage restreint, qui a déjà la force des mandats prolongés et le droit énorme de dissolution, prétend, en outre, disposer directement des ministères. Ceux qui accepteront cette prétention seront véritablement traîtres à la République. Bien mieux, tant que cette question n'est pas résolue et résolue contre le Sénat, toute autre question est secondaire et même négligeable ; tout autre débat ne peut être qu'une diversion c'est-à-dire encore une trahison. La Chambre le comprendra sans doute, et tous les démocrates imiteront le parti socialiste qui est fermement décidé à écarter toutes les controverses accessoires, toutes les chicanes et même, si je puis dire, tous les griefs sérieux jusqu'à ce que le problème essentiel ait été résolu, jusqu'à ce que la primauté du suffrage universel sur le Sénat rétrograde, ait été proclamée et assurée. Que va-t-il donc se passer ? Il serait puéril, à coup sûr, d'arrêter dès maintenant un plan de campagne qui peut être à tout moment modifié par la manœuvre même de l'ennemi, et il faut que nous soyons toujours prêts à rectifier la ligne de tir selon les mouvements de la cible. Mais, enfin, on peut se demander dès aujourd'hui : Y a-t-il une solution au conflit, et laquelle ? Oui, il y a des solutions, et décisives. Vendredi prochain, le ministère répond devant le Sénat à l'interpellation Demôle. Il affirme que si les ministres, d'après l'article 6 de la Constitution, sont responsables devant les deux Chambres, en tout cas, quand il y a conflit politique entre les deux Chambres, quand l'une veut maintenir le ministère que l'autre veut renverser, l'esprit même de toute démocratie et l'exemple de tous les pays libres veulent que le ministère reste avec la Chambre du suffrage universel. Le Sénat contestera cette doctrine et il votera une fois de plus contre le ministère. Et après ? Comment



le Sénat pourra-t-il donner une sanction pratique de son vote ? Il y a deux moyens. Il peut d'abord faire appel au président de la République. Il peut demander à M. Félix Faure de briser le ministère Bourgeois et d'en constituer un nouveau. Certes, tous ceux au centre et à droite, qui veulent se débarrasser de M. Félix Faure, après l'avoir élu, s'empressent de le compromettre dans le conflit. Ils vont déclarant que lui seul peut le résoudre. Soit, mais à quel prix ? Le président de la République ne peut prendre parti contre la Chambre, contre les ministres auxquels elle donne sa confiance, sans commettre un véritable attentat contre la démocratie. Ce serait un nouveau Seize-Mai ; le Seize-Mai de l'opportunisme menacé par les réformes, le Seize-Mai des chéquards menacés par la justice. Cette route se fermera donc sans doute devant le Sénat. Mais il peut encore se refuser à délibérer avec les ministres, et alors, par le plus curieux et le plus saisissant paradoxe, ce sera le Sénat conservateur qui aura suspendu par un acte violent le fonctionnement normal de la Constitution. Mais, à ce point du conflit, le ministère ne peut faiblir sans une abdication coupable. Et il a dû certainement prévoir cette éventualité quand il s'est décidé à rester au pouvoir. Il faudra donc qu'il réponde au Sénat. Sa première réponse sera une demande de révision ayant pour objet tout au moins d'assurer le dernier mot au suffrage universel. Et comment la Chambre, dans ces conditions, ne la voterait-elle pas ? Le Sénat refusera même de l'examiner. C'est entendu. Mais alors, le pays criera de toute part : c'est moi qui dois être juge. Et le gouvernement devra demander au président de la République de solliciter du Sénat la dissolution de la Chambre, pour que le pays souverain puisse se prononcer sur le conflit. En se refusant à l'arbitrage souverain de la nation, le Sénat se mettrait dans la posture la plus dangereuse. Mais il est probable que le Sénat répondra : je ne veux point de la dissolution avec le ministère Bourgeois. Alors toute dissolution est écartée, car on n'a pas le droit de faire la dissolution avec un autre ministère. On n'en a pas le droit, car elle doit être un appel loyal au pays non un acte de violence contre la Chambre. On n'en a pas le droit, car le suffrage universel ne doit pas être livré aux tentatives corruptrices des financiers qui font cortège à M. Waldeck-Rousseau ou aux combinaisons arithmétiques de son allié M. Constans. Il semblerait donc qu'il n'y eût pas de solution, au moins légale et prochaine, si par bonheur les élections municipales ne devaient se faire au mois de mai. Le Sénat ne veut plus délibérer ? Soit ; eh bien ! les ministres et les députés démocrates vont entrer en vacances, eux aussi. Ils vont entreprendre dans tout le pays une campagne d'agitation légale contre le Sénat. Que les ministres, comme les ministres anglais, entrent en contact, en de vastes meetings populaires, avec la démocratie elle-même. Que tous les socialistes, que tous les républicains sincères arrachent les municipalités à l'opportunisme et à la réaction. Le Sénat se sentira menacé et ébranlé dans sa base électorale : il aura peur pour le prochain renouvellement sénatorial qui suivra de près les élections municipales. Et il sera bien obligé de capituler devant l'opinion menaçante et de subir la révision. Voilà la solution véritable. Voilà la véritable issue. Il faut que les élections municipales soient partout des élections politiques pour les réformes contre la réaction, pour la démocratie contre le Sénat. Mais, pour cela, il faut que ni le ministère ni sa majorité ne se laissent effrayer par aucune rodomontade, entamer par aucune manœuvre, détourner par aucun incident. Marcher droit devant soi, voilà la tactique. Le parti socialiste est prêt à la suivre jusqu'au bout, sans se laisser surprendre à aucun piège ou arrêter par aucun obstacle. Et tant pis pour ceux qui ne feront pas leur devoir ! *P.-S.* — Il se peut aussi qu'il y ait une autre hypothèse : c'est celle où le Sénat, effrayé de sa témérité, désavouerait vendredi M. Demôle.

En ce cas, le conflit serait dénoué par une première soumission du suffrage restreint, et il serait démontré ainsi, qu'avec de l'énergie et de l'esprit de suite, le parti démocratique peut avoir raison de ses ennemis.

## Sans délai 14 mai 1902

Par delà la lutte entre « ministériel » et « antiministériel » ; le pays républicain a signifié qu'il voulait une action hardie et forte de laïcité et de réforme sociale. Arracher l'enseignement, tout l'enseignement, aux moines ; démocratiser l'armée et réduire la durée du service militaire ; réformer le système fiscal et y introduire la progression ; instituer un organisme de retraites ouvrières et paysannes qui puisse se développer à mesure que s'étendront les disponibilités budgétaires et que l'assurance sociale entrera plus profondément dans les mœurs : voilà ce que l'on peut appeler le programme moyen de la nouvelle majorité.

C'est à elle de s'affirmer sans délai. Il serait funeste qu'elle perdît dans les tâtonnements, dans les combinaisons, une part du puissant élan que lui a communiqué le pays.

Elle aura, dès le premier jour, à manifester par le choix du président provisoire, l'esprit républicain dont elle est animée. Le Parti Républicain serait bien coupable s'il ne savait par une réunion plénière réaliser l'entente complète sur le nom du futur président.

Il serait bien coupable aussi s'il ne constituait pas, d'emblée, le gouvernement qui doit, pendant toute la législature, assurer l'efficacité de l'action commune. Il ne faut pas de ministère « d'attente ». Il faut que le ministère nouveau soit l'expression durable et forte de la gauche. Tous les subtils alchimistes de vague concentration ne peuvent rien contre un fait décisif. Sur les 320 députés qui vont constituer la majorité démocratique de demain, il y a 224 députés radicaux ou radicaux-socialistes. Là certainement est la force nécessaire et l'axe nécessaire de la majorité.

À coup sûr, ces 224 radicaux ou radicaux-socialistes ont besoin, pour gouverner, d'un apport de 80 ou 90 voix. Mais il est bien clair qu'ils doivent former la force centrale de gouvernement.

Les socialistes, conformément aux décisions de nos congrès, ne demanderont aucune part dans le ministère et ils refuseraient toute participation si elle leur était offerte. Mais s'ils sont résolus à ne rien abandonner de leur haut idéal, s'ils sont prêts à lui donner une forme précise à propos de toutes les questions qui se produiront, ils sont décidés aussi à seconder l'effort précis et loyal de réforme qui serait fait par un ministère nettement radical.

...

Nous souhaitons passionnément que la démocratie radicale, à laquelle le pays républicain vient de donner un large mandat, ne soit pas inférieure aux événements. Ce n'est pas de la faillite des partis démocratiques que nous attendons l'avènement du socialisme. C'est de l'action naissante du prolétariat organisé sur la démocratie en mouvement. Il serait donc fâcheux pour le socialisme même que le parti radical manquât à l'occasion décisive qui lui est offerte. Nous avons la ferme espérance que tous les Républicains, tous les Démocrates auront le sens de leur responsabilité.

## **Réunion plénière**

### **18 mai 1902**

Il faut que par la netteté, la vigueur, la décision de ses premiers actes, la majorité de gauche donne au pays l'impression qu'elle saura vouloir, qu'elle saura aboutir.

Tout autre procédé laisse le champ libre à l'intrigue. C'est au plein jour d'une réunion plénière des républicains démocrates que doivent être discutés les titres des divers candidats possibles.

Après la nomination du président, la majorité républicaine devra, par un vote précis, définir le sens de la prochaine combinaison gouvernementale.

C'est le parti radical et radical-socialiste qui a reçu manifestement, du suffrage universel, le mandat de gouverner. C'est donc au chef radical de proposer l'ordre du jour, félicitant le ministère de la lutte menée par lui contre la réaction factieuse et traçant les grandes lignes de la politique laïque et sociale voulue par le pays.

C'est de l'intérêt de la République que la Chambre nouvelle fasse immédiatement, et pour toute la législature, un pacte de travail et de réforme avec un gouvernement capable de durée. Que le parti radical y prenne garde. Déjà, il y a trois ans, au plus fort d'une crise, il s'est dérobé. Et cela lui a porté un grand coup.

Logiquement, et si l'on écarte toutes les intrigues, toutes les combinaisons suspectes ou médiocres, la marche à suivre est bien simple, et la route est toute droite. Que les républicains se réunissent pour donner à un des leurs, sans intervention et sophistication de la droite, la présidence de la Chambre. Que le parti radical qui a été désigné par le suffrage universel se tienne prêt à prendre, par ses chefs parlementaires, possession du pouvoir, et que cette sorte de transmission du pouvoir républicain soit rendue possible par un débat public et par un vote formel de la Chambre.

Il n'y a là aucun empiètement sur la « prérogative » constitutionnelle du président de la République ; c'est au contraire la pratique toute à fait correcte du régime parlementaire.

À la majorité républicaine de s'organiser sans délai pour vouloir et agir.

## Organisation

24 mai 1902

*Ranc fait des difficultés sur l'organisation d'une réunion plénière des républicains avant l'élection du président de la Chambre.*

Il ne faut pas que la candidature à la présidence soit déterminée par la volonté individuelle ou par la convenance de tel ou tel homme. Il faut qu'elle soit l'expression commune du parti républicain, ayant examiné à la fois les services et les chances des uns et des autres.

...

Le choix du président aura d'ailleurs une grande signification politique. Il suffira à marquer la pensée de la gauche, à dissiper des malentendus ; à prévenir ou à neutraliser des intrigues. Et presque aussi nettement qu'un grand débat public, il décidera de l'orientation du gouvernement du lendemain.

Quand les groupes de gauche auront éprouvé, en ce premier acte, l'excellence de cette méthode délibération et d'union, ils seront tout naturellement tentés de l'appliquer aux difficultés et aux problèmes qui surgiront ensuite. Jamais l'organisation de toutes les fractions de la majorité républicaine ne fut plus nécessaire.

*Le Temps*, qui est très flatteur pour nous, disait l'autre jour que nous aurions trop beau jeu dans ces sortes de réunions, et que « le parti socialiste apparaîtrait avec la seule force cohérente et organisée dans un milieu chaotique. »

Quoi ! En dehors du Parti Socialiste, il ne serait pas possible aux républicains de s'organiser, de se grouper ? Ce serait funeste. Le Parti Socialiste même n'a aucun intérêt à ce que la démocratie républicaine soit à l'état de chaos. Il exercera une action d'autant plus forte, d'autant plus régulière au profit du prolétariat, qu'il pourra discuter avec des organisations républicaines solidement établies. L'évolution sociale suppose un parti socialiste pleinement autonome, mais toujours prêt à concentrer son action en vue des réformes immédiates, avec une démocratie républicaine cohérente.

Cette organisation républicaine est d'autant plus urgente que le ministère prochain n'aura certainement pas l'éclat de celui qui se retire.

C'est à propos de son premier acte politique, qui est l'élection du président, que la majorité de la gauche doit affirmer sa cohésion. Si nous insistons sur ce point, dans ce journal, sur les nécessités de tactique, ce n'est pas que nous enfermions la pensée et l'action socialiste dans le cercle de la vie parlementaire. Ce n'est pas que nous perdions de vue les vastes problèmes que les délégués du prolétariat devront porter devant le Parlement. C'est parce qu'il y a un intérêt vital, pour la classe ouvrière elle-même, à donner à l'instrument parlementaire dont il faut bien qu'elle se serve de toute sa précision et toute son efficacité.

## **Journée décisive**

**3 juin 1902**

C'est sur un programme de réformes politiques et sociales que se formera le gouvernement de demain ; et il importe au plus haut point qu'il soit solide, homogène et durable. Il faut qu'il apporte à la Chambre un programme de travail étendu à la fois et précis, et qu'un contrat ferme intervienne sur le minimum des réformes à accomplir afin que la stabilité ministérielle inaugurée par le ministère Waldeck-Rousseau pour la défense républicaine et pour un commencement d'action réformatrice, se continue par un ministère radical et radical-socialiste, pour une œuvre plus hardie et plus vaste de laïcité et de solidarité. Les socialistes ont dit et répété que sans rien abandonner de leur idéal, mais pour mieux le servir au contraire, ils seconderaient au Parlement une action méthodique et vigoureuse de réformes. Stabilité, continuité, efficacité : voilà quelle devrait être la devise commune de la majorité et de son gouvernement.

## Méthode de travail

7 juin 1902

(Le nouveau gouvernement) ne pourra vivre et agir que si la majorité républicaine adopte d'emblée une méthode de travail vigoureuse et rationnelle. Les problèmes à résoudre surabondent. Ils sont vastes et difficiles (*finances, loi sur les associations à appliquer, enseignement, démocratisation de l'institution militaire, législation ouvrière, assurance sociale*).

Comment une majorité de soixante-dix ou quatre-vingts voix, constamment harcelée par une minorité violente ou sournoise, sollicitée par des forces subtiles de désagrégation, pourrait-elle aboutir si elle n'avait une règle d'action, si elle était livrée à tout le désordre et à tout le fatras des initiatives individuelles et des vanités.

Sans doute, c'est la tâche du gouvernement de tracer un plan général d'action de le maintenir, mais il pliera sous la surcharge des besognes et des combats, si la majorité républicaine et démocratique ne se prête pas, par une libre et volontaire discipline, aux lois de l'action collective.

Certes, il ne s'agit pas de contraindre ou de resserrer l'autonomie politique des groupes ; et comment le parti socialiste qui représente une force toujours en mouvement et qui veut conquérir le monde, la force du prolétariat, comment pourrait-il consentir à la moindre restriction de sa liberté ? Il a son point de vue, que partout il marquera. Il a ses problèmes et il a ses solutions ; et il maintiendra toujours son idéal au-dessus de l'horizon.

Mais ce ne sont pas les initiatives réglées et collectives des partis qui gaspillent le temps de la Chambre. Ce sont les initiatives désordonnées des individus. La discussion du budget est devenue une interminable parade où chaque député veut avoir son amendement, comme dans une revue à exhibition chaque artiste a son morceau ? Chacun songe à une minuscule clientèle, qu'il croit avoir intérêt à ménager ou à capter. Et ces efforts dispersés, incohérents, n'aboutissent presque jamais.

Des mois entiers sont divisés par de fastidieuses redites ou par de basses réclames personnelles. Et le temps manque au Parlement pour résoudre les deux ou trois grandes questions qui sont à l'ordre du jour, pour étudier à fond les deux ou trois réformes qui répondent aux besoins les plus immédiats du pays, aux revendications les plus pressantes de la démocratie. Ceux qui arracheraient le parlementarisme français à ce triste et stérile chaos où toute force se perd, où toute espérance se dissout, où toute grande lumière se disperse en d'innombrables lueurs décevantes et courtes, rendraient à la République et à la démocratie, au prolétariat, un service immense. Guérir les majorités de la manie des redites inutiles et fastidieuses, concentrer un effort commun sur des objets importants et définis, voilà la condition absolue de tout progrès, de toute action créatrice.

Déjà la stabilité du ministère Waldeck-Rousseau, l'esprit de suite de la majorité dans le vote de la loi sur les associations, attestent que le mal n'est pas incurable. Que chaque parti fasse un effort pour s'organiser et se discipliner lui-même, que les groupes de gauche concentrent leur action parlementaire, dans la mesure où cet accord n'abolit l'autonomie nécessaire des conceptions et des programmes. Écarter ce qui est vain, désenclaver les séances des motions individuelles, tapageuses et improvisées, savoir ce qu'on veut, arrêter pour toute la législature un vaste programme de travail bien net et s'y tenir le plus possible, c'est la méthode de salut, la méthode de vie. Sans elle, le gouvernement le mieux intentionné ou le plus éclatant ne pourra rien. Avec elle, un gouvernement d'hommes de second plan, mais consciencieux, laborieux et ferme, réalisera des œuvres grandes et procurera à la démocratie des résultats décisifs. La question de méthode est la question souveraine.



## Bonne méthode

3 juillet 1902

Le président du Conseil réunit aujourd'hui les délégués des quatre groupes de la gauche, pour conférer avec eux aux sujets des questions qui, à la rentrée, seront à l'ordre du jour de la Chambre : abrogation de la loi Falloux et réorganisation de l'enseignement, réformes fiscales et sociales. C'est une méthode excellente, imitée de la pratique parlementaire anglaise. Elle laisse absolument intacte l'initiative et la responsabilité du gouvernement puisque, après cette consultation, il cherche et propose les dispositions législatives qui lui paraissent répondre le mieux à la pensée commune de la majorité et à l'intérêt général du pays républicain. Elle laisse intacte aussi l'initiative et la responsabilité des différents groupes, qui ne renoncent nullement à faire prévaloir leurs solutions propres.

Mais d'abord, il est bon qu'il y ait contact entre le gouvernement et la majorité. Il est bon que ni les projets du gouvernement ne soient une surprise pour la majorité, ni les idées de la majorité une surprise pour le gouvernement. Ainsi, les propositions de loi formulées par le gouvernement peuvent coïncider le plus exactement possible avec l'axe de la majorité, avec la ligne de ses tendances et de ses idées directrices. Et d'autre part, les amendements ou contre-projets que les différents groupes se réservent de défendre peuvent ou atténuer, ou accentuer les projets du gouvernement ; ils n'en contrarient jamais l'économie générale, et tout le danger d'aboutir à la confusion ou au néant est écarté.

Mais pour cela, deux conditions sont nécessaires. La première, c'est que le gouvernement soit résolu à s'inspirer largement, sans réticence et sans arrière-pensées, de la volonté ferme, claire et concordante des groupes républicains dont la confiance le fait vivre. La seconde, c'est que les groupes républicains ainsi appelés à formuler leurs vœux, apportent des idées nettes, des projets précis.

Les deux conditions seront sans doute réalisées. Le groupe socialiste n'a pas eu à délibérer largement sur le mandat qu'il donnait à ses délégués : il avait déjà à propos de l'interpellation sur la politique générale, précisé sur les points essentiels sa pensée commune. En ce qui concerne la loi sur les associations, sa volonté très nette est que toute autorisation soit refusée, et que sans aucune forme de légitimité des vœux soient reconnus.

...

Il faut que le gouvernement ouvre dès maintenant une enquête sur les conditions dans lesquelles les institutions peuvent non seulement être détruites, mais remplacées...

Il importe ainsi que la formule un peu vague « abrogation de la loi Falloux », commence à recevoir un sens précis et efficace.

De même, il y a beaucoup plus grand intérêt pour le gouvernement comme pour la majorité à ce que le pays sache comment le ministère entend l'impôt général sur le revenu.

Tout ce qui créerait une équivoque, tout ce qui révélerait une limitation serait funeste. Le président du Conseil, en convoquant pour s'entretenir avec eux, avant la séparation de la Chambre, les délégués des groupes de gauche fait un acte de loyauté politique qui est un acte d'habileté. Il donne par là l'impression qu'il n'entend pas équivoquer et ruser, qu'il prend au sérieux les engagements de la déclaration mutuelle, et qu'il veut collaborer de bonne foi avec la majorité républicaine pour la réalisation d'un programme précis. Cette loyauté sera, si la majorité républicaine sait y répondre par son esprit de suite et par une bonne organisation de travail, une force politique incomparable. C'est de probité agissante dont la République a besoin.

## **En pleine clarté**

**23 octobre 1902**

Ce n'était pas du tout pour exclure et pour opprimer les minorités que les groupes de gauche avaient décidé de demander la nomination des grandes commissions par la Chambre et au scrutin de liste. Au contraire, il était convenu que la majorité, tout en assurant, comme il est naturel, dans chaque commission, la prédominance de sa propre pensée, faisait à la minorité une part équitable. Tous les partis auraient été représentés, toutes les opinions auraient pu s'exprimer. Mais le hasard aurait été éliminé.

Il est infiniment déplorable que la Chambre n'ait pas suivi, sur ce point, les groupes de gauche. Il importe par-dessus tout que chaque parti s'organise et prenne nettement en chaque question des responsabilités nettes. Il importe, si l'effort législatif échoue ou ne produit qu'un résultat médiocre, que le pays sache à qui s'en prendre. Or si la majorité de la Chambre est maîtresse des commissions, sa responsabilité est entière, et elle apparaît à découvert. Avec le hasard des votes dans les bureaux, où tous les partis se mêlent, où tous les éléments se confondent, où toutes les intrigues se nouent, la responsabilité se disperse et s'obscurcit. Il est étrange qu'on ait osé protester au nom du régime parlementaire contre la nomination des grandes commissions au scrutin de liste ; car la vie parlementaire n'est forte que là où les partis sont nettement organisés, et où les responsabilités sont bien précises.

Quelques députés de gauche ont craint que ces grandes commissions fussent la proie d'une sorte d'oligarchie parlementaire. C'est une erreur absolue. D'abord, il était facile d'interdire le cumul. Et surtout, chaque parti désignant lui-même ses représentants dans les commissions, aurait choisi non pas seulement des députés déjà connus de la Chambre par leurs travaux antérieurs, mais ceux de leurs collègues dont les connaissances et le bon vouloir se seraient manifestés dans les discussions des groupes.

...

Les habiles, qui veulent remplacer par un ministère d'équivoque le gouvernement actuel, savaient bien ce qu'ils faisaient en brisant l'organisation rationnelle de travail et d'action proposée par les groupes de gauche. Il importait d'autant plus d'assurer l'action claire et loyale du parti républicain que des questions compliquées vont se poser, où pourra se déployer à l'aise, l'esprit de combinaison et de ruse (bouilleurs de cru).

## L'ère des responsabilités

27 novembre 1902

Dans les réunions des bureaux hier, à la Chambre, les républicains l'ont emporté presque partout. Ce sont leurs délégués qui seront les maîtres dans toutes les grandes commissions qui vont avoir à élaborer les projets de loi de tout ordre. Ce n'est un mystère pour personne que, pour chaque bureau et pour chaque commission, les listes avaient été arrêtées la veille par une réunion officieuse des républicains. Et dans les bureaux où ils étaient en effet en majorité, c'est-à-dire dans la plupart, ce sont ces listes qui ont triomphé.

...

Nous aussi nous regrettons que la minorité ne soit pas suffisamment représentée dans les grandes commissions. Il eût mieux valu que dans toutes les commissions, les hommes compétents de tous les partis eussent la parole, sous la seule réserve, bien entendu, que la majorité resterait à la majorité. Il est bon que tous les systèmes puissent se produire en commission avant de se produire en séance. Les débats y gagneraient en plénitude, et les conclusions y gagneraient en autorité.

...

Mais pourquoi l'opposition a-t-elle repoussé le système du scrutin de liste avec représentation des minorités, que les républicains lui ont offert. Nommer les grandes commissions au scrutin de liste, c'est prévenir toutes les surprises et conjurer tous les hasards, c'est assurer à la majorité qu'elle sera la majorité, et à la minorité qu'elle sera représentée équitablement...

L'opposition ne l'a pas voulu. Elle a cru qu'il lui serait plus facile d'enlever dans les bureaux des votes de coalition et d'intrigue

...

L'opposition ne peut s'en prendre qu'à elle-même de l'exclusion dont, en fait, elle est frappée.

La majorité voulait lui faire une part définie et certaine. Elle l'a refusé, pour tenter d'enlever par surprise plus de position qu'elle n'avait le droit d'en occuper. Elle est punie de ce calcul...

Mais cette élimination presque complète de la droite et du centre va mettre au plus haut de la responsabilité politique la gauche. Le parti républicain est le maître incontesté de cette Chambre, et s'il ne commet pas la folie de rejeter l'extrême-gauche socialiste, il le restera jusqu'à la fin de la législature.

Non seulement, il a la majorité, mais depuis les votes d'hier, il est le maître des commissions. Il dispose des organes d'action, des moyens du travail législatif. Le voilà en état de proposer aux Chambres pour toutes les grandes questions qui intéressent le pays (...) les solutions qui lui conviennent. S'il échoue, s'il n'aboutit qu'à des conclusions incertaines, médiocres et trainantes, il aura devant la démocratie une responsabilité égale au pouvoir qu'il a reçu d'elle. Jamais une heure plus décisive n'a sonné pour un grand parti.

## Majorité et gouvernement

3 novembre 1903

C'est sans doute une excellente et nécessaire méthode parlementaire de mettre en communication permanente les divers groupes de la majorité. Il est infiniment désirable que les groupes républicains de la Chambre, après avoir délibéré entre eux, puissent délibérer avec ceux du Sénat sur les objets essentiels que le Parlement a à régler. Comment est-il possible de voir là un essai d'empiètement de la Chambre sur le Sénat ?

On pourrait aussi raisonnablement prétendre que c'est une capitulation de la Chambre devant le Sénat. Ceux qui essaient de susciter ces méfiances font œuvre mauvaise. Il y a le plus grand intérêt à ce que la majorité républicaine, avant de s'engager dans une action politique déterminée, prenne une conscience nette de sa propre pensée, des diverses tendances qui s'exercent en elle.

Elle peut aussi chercher avec plus de sûreté le point de ralliement, la sage et féconde transaction par où la volonté républicaine passera à l'acte. Bien entendu, ces délibérations et négociations ne peuvent avoir un caractère contraignant. Ce n'est pas un coup de majorité dans des réunions des délégués, ou même dans une réunion plénière des groupes, qui peut décider les questions, éliminer ou imposer telle solution. L'autonomie des groupes reste entière. Mais chacun d'entre eux sait mieux, après une discussion amicale et précise, quelles concessions il peut offrir sans abandonner ses principes et quelles il peut exiger. Et pour le gouvernement aussi, cet échange préalable de vue est un avertissement et une force.

Mais si ces délibérations et réunions de la majorité peuvent aider le gouvernement, organe de l'action commune, elles ne le dispensent pas, elles ne peuvent le dispenser de sa fonction propre. C'est lui qui est, entre les diverses tendances des groupes d'une majorité qui n'est point pleinement homogène, l'arbitre nécessaire et responsable. C'est lui qui regardant l'ensemble du pays républicain, comprenant les conditions de l'œuvre qu'il a mission d'accomplir, doit arrêter un plan et le proposer sous sa responsabilité aux groupes de la majorité. S'il ne le faisait pas, la majorité perdrait toute force d'impulsion et d'action : elle ne serait plus bientôt qu'un marais stagnant. Il suffirait en effet aux plus timorés, aux plus modérés, de faire incessamment des réserves, d'opposer incessamment leur veto, pour que tout effort d'ensemble fût rendu impossible.

Qu'est-il sorti de la séance de l'autre jour ? Quelques indications mais aucune résolution ferme. Seule l'initiative gouvernementale pourra donner une forme précise et une conclusion à un débat indéterminé. C'est au gouvernement à se demander s'il croit avoir résolu la question par le vote d'ajournement et d'attente qui a été rendu.

...

C'est au gouvernement à trouver la force sans laquelle il ne pourra donner satisfaction à la majorité républicaine. C'est à lui aussi dans la grande question de l'enseignement qui veut s'ouvrir, à consulter les groupes républicains, mais à s'élever au-dessus de leurs contrariétés et de leurs conflits, pour adopter une formule d'action convenant aux nécessités révélées par le combat, et à la proposer sous sa responsabilité à l'opinion républicaine et au Parlement républicain.

S'il ne le fait pas, il laissera la majorité à la merci de l'intrigue que je signalais hier. Il suffira d'un petit nombre d'opposants sournois et actifs logés au sein de l'Union démocratique pour arrêter tous les mouvements, pour réduire le Parti Républicain à l'état de ces diètes polonaises où le veto d'un petit nombre paralysait la volonté de tous. Ces hommes savent bien ce qu'ils font. Ils savent qu'en paralysant la majorité et le gouvernement, ils ne tarderaient pas à discréditer le ministère qui ne peut vivre que d'action. N'osant plus guère l'attaquer de front, ils veulent le miner, le discréditer peu à peu, détourner de lui une majorité qui veut agir et que l'inaction affolerait.

Que le gouvernement le sache bien, il a été en péril toutes les fois qu'il s'est laissé envelopper et intimider par les conseils de modérantisme et d'abdication qui lui sont venus de cette zone frontalière où quelques habiles de l'Union démocratique républicaine méditent et préparent la conjonction des centres, la formation d'une majorité nouvelle.

Au contraire, il a été victorieux, il a renouvelé sa force et souvent les voies de l'avenir toutes les fois qu'il a pris une décision vigoureuse et nette. C'est à lui puisqu'il est responsable de choisir le moment et la forme de ces actions réfléchies mais fermes et décisives, qu'attend de lui la démocratie. Ce serait une très mauvaise tactique de la part de la majorité que de continuer sur les détails du budget cette petite guerre qu'elle a commencée l'autre jour sur quelques chapitres du budget de l'Intérieur.

...

Plus la majorité attend d'un gouvernement en qui elle a confiance les actes vigoureux et sages qui ôteront à la réaction politique et sociale tout espoir de relèvement, plus elle doit éviter, dans les mesures incidentes et dans les questions secondaires tout ce qui peut apparaître comme un signe d'incertitude et un commencement de dispersion. Loyauté et union républicaine, action démocratique et sociale, libre discipline sous l'arbitrage d'un gouvernement courageux et décidé, c'est par là, mais par là seulement que le parti républicain traversera les difficultés indéniables de l'heure présente.